



Luxembourg, le 14 décembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** concernant la **charge de travail élevée auprès de POST Luxembourg**.

Dans l'éditorial du « De Bréifdréier » de décembre 2023, il est question de la charge de travail élevée auprès de l'établissement public POST Luxembourg. Selon l'article, les factrices et facteurs auraient été exposés à une charge de travail considérable au cours des derniers mois notamment à cause des élections communales et législatives en raison du nombre élevé de supports électoraux et de l'augmentation d'envois de bulletins de vote par correspondance.

Notons que l'accord de coalition 2023-2028 reste muet quant à la politique que le gouvernement entend mener en ce qui concerne l'avenir de l'établissement public POST Luxembourg, alors que l'accord de coalition antérieur avait encore dédié un paragraphe à ce sujet.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1. De manière générale, quelle est la vision de Monsieur le Ministre pour l'établissement public POST Luxembourg dans les années à venir ? Quel est selon lui le rôle que l'établissement public devrait jouer dans les années à venir dans l'économie luxembourgeoise ?**
- 2. Monsieur le Ministre est-il au courant de la charge de travail élevée auprès de POST Luxembourg ? Sachant que les élections européennes à venir risquent de constituer à nouveau une charge de travail supplémentaire, compte-t-il chercher le dialogue avec des représentant.e.s de personnel ainsi que la direction à ce sujet et si oui, endéans quel délai ? Quelles solutions envisage-t-il, notamment en vue des élections européennes à venir ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

François BAUSCH
Député



Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n°107 du 14 décembre 2023 de Monsieur le Député François Bausch au sujet d'une charge de travail élevée auprès de POST

Le gouvernement considère l'établissement public POST Luxembourg comme un acteur clé de l'économie luxembourgeoise et un des moteurs du développement d'une économie à la fois digitale et inclusive au Luxembourg.

Les investissements des dernières années de POST Luxembourg dans la modernisation des infrastructures télécom ont notamment concerné le déploiement d'un réseau de fibre optique qui assurera dans quelques années une couverture nationale, mais également la construction d'un réseau mobile de dernière génération et la mise en place de data centres de haut niveau. Ces investissements permettent au Luxembourg de figurer dans le peloton de tête en termes de connectivité et d'infrastructure numérique.

POST Luxembourg propose et continuera à proposer des services de proximité et des solutions technologiques innovantes à sa clientèle et apporte ainsi un soutien important à l'économie luxembourgeoise.

Conformément à l'article 7. (1) a. de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, il appartient au conseil d'administration de définir « la stratégie de l'entreprise, sur proposition du directeur général » et d'en assurer le suivi.

En ce qui concerne la charge de travail auprès de POST Courrier, celle-ci dépend évidemment du volume de courrier et de colis à acheminer. Depuis toujours, ce volume est sujet à des variations saisonnières (p. ex. : courrier de Noël et actions commerciales de fin d'année). Les campagnes électorales génèrent elles-aussi du volume supplémentaire à acheminer, il en sera de même pour les élections européennes à venir.

La Direction de POST Luxembourg confirme qu'elle est en dialogue permanent avec les représentants du personnel afin de gérer au mieux cette saisonnalité qui reste une réalité inhérente à ce métier. Le déclin permanent et irréversible des volumes de courrier apporte de profondes mutations de ce métier et l'organisation du travail y évolue régulièrement, portée par la transformation digitale, l'automatisation de processus et la modernisation de l'équipement de tri et de l'infrastructure informatique. Dans ce contexte et de manière générale, le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme soutient résolument le dialogue social.

Luxembourg, le 05/01/2024

Le Ministre de l'Économie, des
PME, de l'Énergie et du
Tourisme

(s.) Lex Delles